

Direction régionale de l analyse et de l expertise de Montréal et de Laval

Par courriel

Montréal, le 17 mai 2022

Objet : Demande d'accès concernant le 2505, rue Halpern, lot : 1 163 873, Cadastre du Québec, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec) N/Réf : 200791064 V/Réf : Art. 23-24

Monsieur Art. 53 54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 31 mars 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Direction régionale de Montréal 5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 www.environnement.gouv.gc.ca

Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca

Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Direction régionale de Montréal

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0336701

DATE DE RÉDACTION: 3 décembre 2003

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION: 1^{er} décembre 2003

INSPECTEUR:

Mathieu Trudelle

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

AUKESSE PUSTALE (SI differente)

Cour arrière des entreprises situées entre le 6555 et le 6595, Vanden-Abeele Saint-Laurent (Québec) H4S 1S1

PLAIGNANT(E): N/A ()

Rencontré

oui()

non (X)

NOM / ADRESSE

Art. 53-54

SPCUM St-Laurent

Art. 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):

NOM / FONCTION Art. 53-54

Art. 53-54

/ employé de Usco mployé de Usco

(514) 832-3300 poste Art. Art. 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):

PHOTO(S) (X)

Nombre: (3)

CROQUIS (X)

PLAN(S)()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S): ()

Plainte reçue du service de police de Montréal

Fiches CIDREQ de Landbec et Kaycan et factures du sol provenant de la pépinière Pierrefonds

BUT(S):

-Vérifier le bien fondé d'une plainte relativement à des dépôts de terre dans un parc industriel.

RAPPORT D'INSPECTION

DATE DE RÉDACTION: 2003-12-03 N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0336701 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION L'inspection est réalisée le 1^{er} décembre 2003. À mon arrivée sur les lieux, je constate qu'il y a une rétrocaveuse sur les lieux. Les travaux sont exécutés par une firme du nom de Art. 23-24 Je rencontreArt. 53-54 employé de cette entreprise qui me mentionne que des travaux sont exécutés pour le compte d'une entreprise située derrière, rue Halpern (v. croquis). Je vérifie l'état des lieux et constate qu'il y a une grosse pile de sol située dans le stationnement (photo 1). Ce sol semble propre et on ne trouve pas de déchets à l'intérieur de la pile. Derrière cette pile, on retrouve une pile de résidus d'asphalte ainsi que des résidus divers tels pneus et barils vides (photo 2). On retrouve également plusieurs petites piles de sol sur une longueur d'environ 50 mètres (photo 3). Ces sols renferment des morceaux de bois et des déchets de plastique. Ces piles de sols se situent entre les entreprises situées entre le 6555 et le 6595 rue Vanden-Abeele et une autre entreprise située au 2505 rue Halpern (v. croquis). Je rencontre Art. 53-54 2 employés de l'entreprise « Usco » située au 2505 de la rue Halpern. On me mentionne que des déchets sont régulièrement déversés sur le site mais les employés ne sont pas au courant des travaux présentement effectués à l'aide de la rétrocaveuse. De retour au bureau, je reçois un appel d'un employé de la compagnie « Kaycan », Art. 53-54 (694-3811, poste Art. . Ce dernier me mentionne que « Kaycan » loue des locaux à l'entreprise « *Usco* ». Il me mentionne que la Ville de Montréal leur a fait récemment parvenir un avis leur demandant de nettoyer les lieux. Monsieur Art. 53-54 me mentionne que les déchets seront retirés des sols. Il me mentionne que son entreprise a procédé à l'achat de sol d'une pépinière (v. factures en annexe) et a mandaté la firme (Art. 23-24) pour réaliser les travaux qui consistent en l'enlèvement des déchets des sols et la construction d'un petit muret de sol propre afin de limiter la possibilité de déverser des déchets. Je reçois ensuite un appel de Gaby Beaulac (855-6000, poste 53-54), inspecteur en salubrité de la Ville de Montréal. Cette dernière me mentionne qu'elle a envoyé un avis à l'entreprise située sur la rue Halpern ainsi qu'aux entreprises situées rue Vanden-Abeele de retirer les déchets et que les travaux de nettoyage étaient présentement en cours. Le 2 décembre, je communique avec Art. 53-54 mais ce dernier dit ne pas être au courant des déversements de la rue Vanden-Abeele. firme Art. 23-24 Le 3 décembre, vers 15h20, je contacte la plaignante. Art. 53-54 constable au poste de police de l'arrondissement Saint-Laurent et lui indique le constat de notre inspection. Je lui mentionne également que c'est Madame Beaulac de la Ville de Montréal qui effectuera la supervision pour l'enlèvement des déchets. **CROQUIS** Ni in 394118 WITTER - WIRNAL

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0336701

DATE DE RÉDACTION: 2003-12-03

3. CONCLUSION

- ⇒ Il y présence de déchets à l'intérieur de piles de sol située entre une entreprise située rue Halpern et un regroupement d'entreprises de la rue Vanden-Abeele.
- ⇒ Un inspecteur en salubrité de la Ville de Montréal a émis aux entreprises concernées pour que les déchets soient ramassés. Un suivi sera assuré par cet inspecteur.

4. RECOMMANDATION(S)

Considérant que la plaignante a été avisée du constat de notre inspection et qu'un suivi est effectué par un inspecteur en salubrité de la Ville de Montréal, je recommande la fermeture du dossier.

5. VÉRIFICATION			
- RÉDIGÉ PAR : - VÉRIFIÉ PAR :	Mathieu Trudelle André Ménard	Alexand	2003/12/03 2003/12/0
COMMENTAIRES DU V	ÆRIFICATEUR :		
	~		
			8

Direction régionale de Montréal

Lieu: plainte, rue Vanden-Abeel

N/D: 7610-06-01-à venir

Date: 1er décembre 2003

Photographié par : Mathieu Trudelle

Photo # 1: Référence Photo : Art. 23-24

Note: Une des piles de sol entreposée derrière le complexe industriel de la rue Vanden-Abeele



Photo # 2: Référence Photo: Art. 23-24

Note: Sur le site, on retrouve une pile de résidus d'asphalte ainsi que des résidus divers tels pneus, barils vides,...

Photo #3: Référence Photo Art. 23-24

Note: Dans les petites piles de sol, on retrouve plusieurs morceaux de bois et des déchets de plastique



Signature:

Date:

De CEMBER.

Page 1 de 1